

Avenir Pro

Avenir Pro +

L'organisation du dispositif



Le cadre réglementaire d'AvenirPro

Parution de l'arrêté le 28 novembre 2025 au JO

- Cet arrêté donne une existence réglementaire au dispositif AvenirPro.
- Il répond également à une volonté des Ministères du Travail et de l'Education Nationale de faire d'Ambition Emploi, une phase d'Avenirpro.
- Ainsi, le dispositif Ambition Emploi est renommé « AvenirPro + »
- Désormais, il existe 2 phases complémentaires dans AvenirPro, en intégrant AvenirPro+ qui vient abroger le dispositif Ambition Emploi.

28 nov. 2025

18 déc. 2025

Parution le 18 décembre 2025 au BO d'une note de service ayant pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif et de ses deux phases pour l'année scolaire 2025-2026.

- Cette note de service a été co-construite avec l'ensemble des parties prenantes : UNML-France Travail-DGEFP-DGESCO
- Elle vient consacrer les Missions Locales comme l'opérateur principal d'AvenirPro +

Le cadre conventionnel d'AvenirPro

Une convention a été signée entre la DGEFP, la DGESCO, France Travail et l'UNML a pour objet :

- De définir les modalités de mise en œuvre de la phase 1 du dispositif AvenirPro, dénommée AvenirPro, par France Travail et les missions locales au profit des lycéens professionnels inscrits dans leur dernière année de formation de baccalauréat professionnel, de certificat d'aptitude professionnelle (CAP), de brevet des métiers d'art (BMA) ou de diplôme de technicien des métiers du spectacle (DTMS) ;
- De préciser les modalités de continuité d'accompagnement de ces mêmes élèves, restés sans solution de formation ou d'emploi à l'issue des examens, qu'ils soient diplômés ou non, dans le cadre de la phase 2 du dispositif AvenirPro, dénommée AvenirPro +.
 - Elle s'inscrit dans la continuité du cadre réglementaire

Le pilotage d'AvenirPro

Une convention nationale conclue entre les ministères chargés de l'éducation nationale et du travail, ainsi que France Travail et l'Union nationale des missions locales (UNML), encadre le dispositif.

Un comité de pilotage national, réunissant l'ensemble de ces partenaires, assure un suivi du dispositif.

Un comité de pilotage est mis en place au niveau de chaque région académique. Cette instance permet de coordonner les interventions et d'assurer un déploiement et un suivi opérationnel cohérent au plus près des territoires et de leurs spécificités.

La phase 1 : AvenirPro

Public concerné :

Élèves de dernière année de CAP, bac pro, BMA ou diplômes assimilés.

L'atelier portant sur la connaissance de soi et la valorisation des compétences, sera ouvert prioritairement à ceux dont le projet est de s'insérer à l'issue de leur formation, mais aussi à tous ceux qui n'ont pas encore fait de choix entre insertion et poursuite d'étude à ce stade.

Les autres actions (ateliers, entretiens individuels, événements) sont prioritairement destinées aux élèves qui souhaitent s'insérer directement après leur diplomation, alternance comprise.

Acteurs :

Équipes pédagogiques ; France Travail ; Missions locales ; Bureau des entreprises

La phase 1 : AvenirPro



Ateliers collectifs (4 dans l'année)

Connaissance de soi et compétences ;
Découverte du marché du travail ; Recherche
d'emploi (CV, lettre); Préparation aux
entretiens



Entretiens individuels (élèves volontaires)

Aide personnalisée; Recherche d'emploi ;
Résolution de freins (mobilité, logement,
santé...)



Événements professionnels (Minimum 1 événement par semestre)

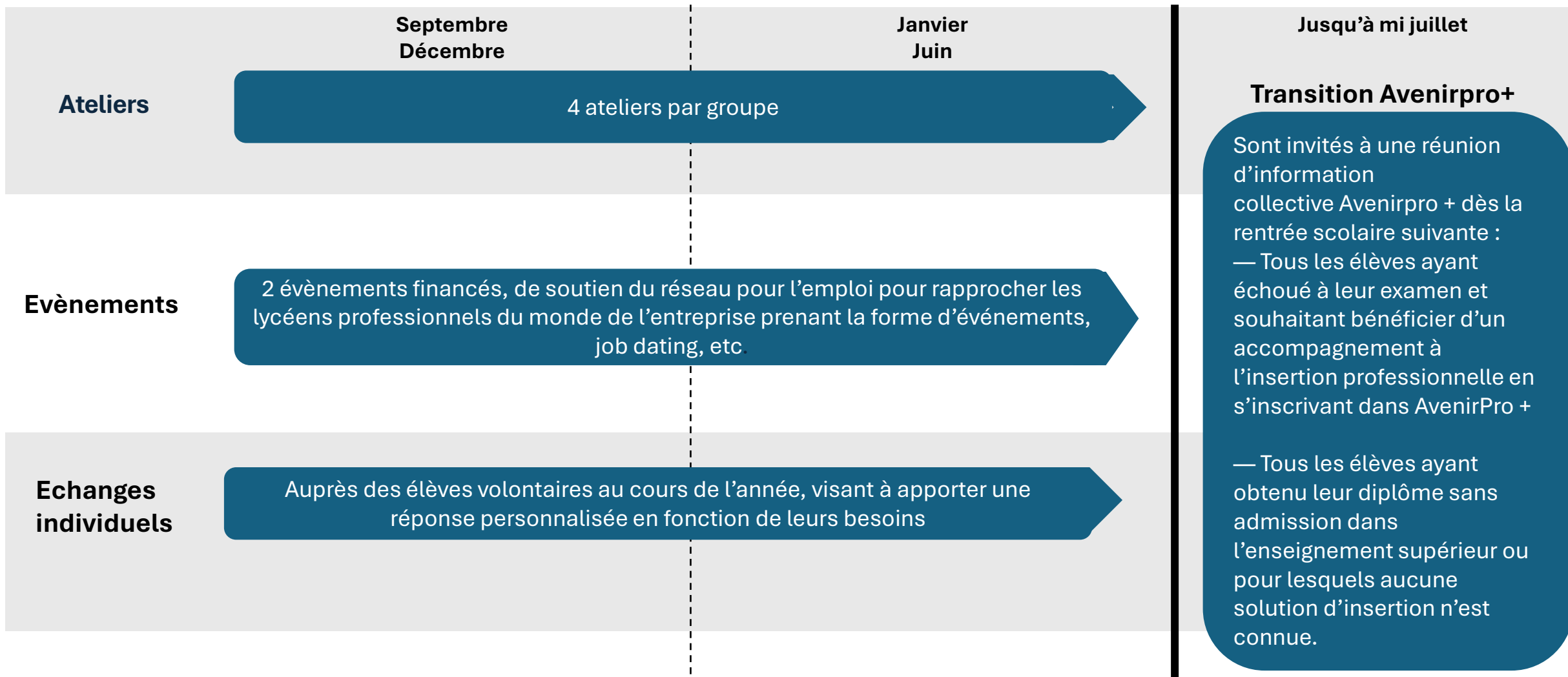
Forums, salons, job dating ; Visites
d'entreprises ; Rencontres avec des
professionnels



Suivi

Repérage des élèves **sans solution** après les
examens

La phase 1 : AvenirPro (pendant l'année scolaire)



La phase 2 : Avenirpro +

Le chef d'établissement pilote et coordonne la mise en œuvre du parcours AvenirPro +. Il s'appuie sur un ou des professeurs volontaires, référent de parcours

Le chef d'établissement organise une réunion d'information collective à la rentrée scolaire

Présentation d'**AvenirPro + (phase 2)** ou des dispositifs d'insertion du réseau pour l'emploi

Co-animation par le chef d'établissement, la Mission locale et France Travail (en fonction de l'organisation locale)

Le dispositif est mis en œuvre entre septembre et décembre, pouvant être étendu jusqu'en février dans la limite de quatre mois.

L'inscription au dispositif permet à l'élève de **conserver son statut scolaire et d'en maintenir l'ensemble des droits associés** : congés scolaires, aides sociales et financières, accès aux services de l'établissement, etc

La phase 2 : Avenirpro +

Public:

Élèves n'ayant pas eu leur BAC ; Élèves diplômés sans admission dans le supérieur; Élèves sans solution d'insertion connue

Pour rappel il s'agit d'un dispositif **sur la base du volontariat**

Acteurs :

Chef d'établissement et équipes pédagogiques ; Missions locales

Le contenu :

Le référent EN est mis en relation avec un conseiller de la mission locale pour un accompagnement conjoint de chaque jeune.

Un entretien individuel et approfondi est mené conjointement par le professeur référent de parcours et le conseiller de la mission locale.

Il permet d'identifier les besoins du jeune pour **construire un parcours personnalisé**

Ce parcours est :

une **action d'adaptation à l'emploi ou un complément de formation initiale à finalité professionnelle**.

L'ensemble des contenus mobilisables est proposé de manière modulable et personnalisée, au regard des besoins du jeune et de son projet, **en s'appuyant sur les ressources de l'éducation nationale et des Missions Locales**

La phase 2 : Avenirpro +

Exemples de contenu réalisé dans le cadre d'avenir Pro+

- Atelier d'orientation centré sur le projet de formation et de ses finalités d'insertion professionnelle ;
- une période de mobilisation et de bilan des compétences acquises ;
- activités personnalisées de développement de compétences psycho-sociales ;
- activités de consolidation des acquis d'enseignement général ou professionnel ;
- des stages (périodes de formation en milieu professionnel [PFMP]) dans le prolongement du diplôme donnant lieu à gratification ou des immersions en entreprise
- tous les apports des Missions Locales : un appui à la recherche d'un emploi ou d'un contrat d'apprentissage, un accompagnement vers une formation, des ateliers animés par les conseillers, des aides en fonction des besoins (santé, logement, mobilité, etc.) ainsi que des visites et immersions en entreprises.
-

La phase 2 : Avenirpro +

Suivi et bilan Le professeur référent de parcours est en charge du suivi de l'élève pendant toute la durée du parcours, Il fait des points réguliers avec le jeune et lui propose un entretien de bilan en fin de parcours, conduit avec la Mission Locale

La fin du parcours : Inscription dans une nouvelle formation ; Emploi ; Poursuite de l'accompagnement en Mission Locale : PAO, PACEA, CEJ.

Le jeune quitte sa qualité d'élève et peut bénéficier d'un accueil par la Mission Locale qui réalisera un diagnostic afin de déterminer l'acteur du service public de l'emploi le plus adapté à la situation. Le professeur référent transmet un bilan écrit du parcours du jeune au chef d'établissement.

La phase 2 : AvenirPro +

De septembre à décembre, pouvant être étendu jusqu'en février dans la limite de 4 mois

Durée du parcours

4 mois

Elèves

- Conserve son statut scolaire et maintient l'ensemble des droits associés
- Bénéficie d'un co-accompagnement réalisé avec le professeur référent qui le suit durant le parcours et de la Mission Locale
- S'inscrit dans un parcours personnalisé et à l'issue du dispositif peut poursuivre son accompagnement au sein de la Mission Locale en fonction de ses besoins

Mission Locale

- Co-anime une réunion d'information à la rentrée scolaire en lien avec le chef d'établissement
- Réalise un entretien individuel et approfondi mené conjointement par le professeur référent de parcours et la ML pour élaborer un parcours personnalisé en s'appuyant sur l'offre de service de la ML notamment
- Participe à l'entretien de bilan en fin de parcours, conduit avec le professeur référent
- Propose une poursuite de parcours au sein de la ML en fonction des besoins du jeune